

théories. Déjà, la plus bruyante de toutes, celle de l'atavisme, est tombée dans le discrédit, après une période d'engouement irréfléchi, qui doit inspirer bien des regrets à ceux qui l'ont partagé. Les vieilles vérités morales restent toujours jeunes, parce qu'elles sont éternelles, tandis que les nouveautés paradoxales, mêmes revêtues d'apparences scientifiques, vieillissent vite.

FIN



ERRATA

Page	1, ligne 6,	au lieu de l'honnêteté	lisez l'honnête.
— 265,	— 16,	— rapport	— accord.
— 354,	— 40,	— légal	— égal.
— 468,	— 26,	— 1803	— 1793.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.

Rapport de M. Martha à l'Académie des sciences morales et politiques, fait au nom de la section de morale, sur le concours relatif à l'examen critique des principes sur lesquels repose la pénalité, dans les doctrines les plus modernes. vi

INTRODUCTION. — LA CRISE ACTUELLE DU DROIT CRIMINEL. 1

L'origine de cette crise : les progrès du naturalisme et du déterminisme, 1. — Les précurseurs des criminalistes naturalistes au XVIII^e siècle, d'Holbach et La Mettrie, 4. — La crise de la morale, 7. — L'esprit d'invasion et de système de quelques physiologistes et médecins matérialistes, 9. — L'application du naturalisme et du déterminisme au droit pénal; les théories modernes de la criminalité et de la pénalité, 12.

PREMIÈRE PARTIE. — LE CRIME

CHAPITRE PREMIER. — LE CRIME ET L'ATAVISME. 18

La théorie de M. le Dr Lombroso, 18. — L'atavisme d'après Darwin, 19. — La préface de M. le Dr Letourneau, 20. — *L'humanité préhistorique*; indices de la moralité et de la religiosité de l'homme préhistorique, 21; sa capacité crânienne, 23. — *La moralité et la criminalité des anciens peuples*: Notion de la loi morale, 24. — Justice synonyme de droiture, 25. — La justice humaine et la justice divine, 27. — La justice civile et l'égalité, 27. — La croyance à une différence de nature entre l'homme et les animaux, 29. — La distinction de la vie de l'âme et de la vie du corps, 30. — La croyance à l'immortalité de l'âme, 32. — *Les vertus individuelles*, 32: La pudeur, 33. — L'amour du prochain, des pauvres et des étrangers, 33. — La véracité, 36. — Le remords, 39. — *Les crimes punis*: L'infanticide, 39. — Le vol, 40. — Le rapt, 41. — Le suicide, 42. — Le criminel peut-il être assimilé à l'homme primitif? 43. — à l'homme du moyen âge? 44. — au sauvage contemporain? 44. — *La criminalité infantile*, 46. — *La criminalité féminine*, 49: — Part proportionnelle du sexe féminin, dans les incendies et les empoisonnements, 52; — dans les assassinats, les vols et les escroqueries, 53; — les adultères, 54; — les outrages publics à la pudeur et les excitations de mineurs à la débauche, 56; — les crimes contre l'enfant, les délits de parole, 57; — les récidives, 58; — les suicides, 59. — Peut-on mesurer la moralité des deux sexes uniquement par les statistiques criminelles? 59. — *Les prétendus caractères anatomiques et physiologiques du criminel*, 61: — La physionomie, 61. — Le type criminel, 66. — La capacité crânienne, 67. — Les anomalies des circonvolutions du cerveau, 69. — La brachycéphalie et la dolichocéphalie, 70. — L'asymétrie de la face, 71. — La longueur de la face, 72. — La fossette occipitale moyenne, 72. — L'abondance et la couleur des cheveux, 73. Les oreilles, 73. — Les dents, 74. — La forme du nez, 74. — La forme des mains, 75. — L'insensibilité physique, 75. — Le tatouage, 78. — L'innervation vaso-motrice, 79. — Autres anomalies, 79. — L'obsession, chez les criminalistes darwinistes, de la descendance simienne, 80. — Abus de l'atavisme; explication par l'atavisme du duel, du jury, du droit de grâce, de la circoncision, des

indulgences... et de l'opposition qui est faite à la théorie de M. le Dr Lombroso, 81. — Rigueur scientifique plus apparente que réelle, 81. — Le congrès de Paris, 82. — La folie morale, 83. — L'épilepsie, 84. — Conclusion, 86.

CHAPITRE II. — LE CRIME ET L'HÉRÉDITÉ. 88

La croyance à l'hérédité, chez les anciens peuples, 88. — L'hérédité de la folie, 88. — L'hérédité physiologique, 90. — L'hérédité intellectuelle, 91. — L'hérédité morale, d'après Platon, Aristote, Plutarque et Galien, 92. — L'hérédité du crime, d'après M. le Dr Maudsley, 94. — Le crime n'est pas une fatalité héréditaire, 95. — La vertu n'est pas héréditaire, 96. — Exemples de grands criminels issus de parents honnêtes, 96. — Les exemples de criminels issus de parents criminels sont-ils nombreux et concluants ? 97. — L'hérédité des penchants et l'hérédité des actes, 98. — L'hérédité n'exclut pas la liberté, 99. — Les penchants héréditaires ne sont pas irrésistibles, 100. — L'hérédité et la Liberté sont deux lois conciliables, 101. — Pourquoi la liberté est niée par les matérialistes, 101. — Pourquoi on ne doit pas appliquer aux hommes toutes les observations faites sur les animaux, 102. — Ne pas confondre l'hérédité de la folie conduisant au crime avec l'hérédité du crime, 103. — Conclusion, 104.

CHAPITRE III. — LE CRIME ET L'ANOMALIE MORALE 105

La théorie de M. le Dr Despine, 105. — La séparation des facultés intellectuelles et des facultés morales est-elle possible ? La folie morale des aliénistes et l'imbecillité morale de M. le Dr Despine, de La Mettrie et de M. Lévy-Bruhl, 106. — L'oblitération du sens moral, chez les criminels, ses causes, 107. — Bons antécédents d'un grand nombre de criminels, 108. — Les bons sentiments ne sont pas entièrement éteints chez les criminels ; exemples, 110. — Etendue en bien et en mal de la nature humaine, 111. — Véritable nature du criminel, 112. — Etat psychologique du récidiviste, 113. — L'imprévoyance des criminels, 114. — Explication de cette imprévoyance, dans les crimes contre les mœurs, 115. — Grand nombre de crimes et de criminels non découverts, 115. — L'inconscience morale. — La préparation du crime, 116. — Danger des pensées criminelles, 117. — Danger de l'impunité, 118. — Pourquoi quelques crimes sont inspirés par des motifs futiles, 118. — L'absence de pitié. — L'exécution du crime, 119. — Etat psychologique du criminel, au moment de l'exécution du crime, et après le crime, 120. — La criminalité est progressive ; exemple, le parricide de Marie Boyer et de son complice, 121. — L'absence de pitié dans les crimes commis par haine ; le double assassinat de Siméon, 122. — La passion et le crime, 123. — Le traitement curatif proposé par M. le Dr Despine, 125. — Distinction arbitraire entre le délit et le crime, 125. — Conclusion, 126.

CHAPITRE IV. — LE CRIME ET LA FOLIE. 128

Les tendances opposées des magistrats et des médecins, 128. — L'autopsie des criminels et les prétendues erreurs judiciaires, 129. — La signification des altérations du cerveau constatées à l'autopsie des criminels, 130. — Les détenus aliénés ; leur nombre, 132. — L'énormité du crime n'est pas une preuve de folie ; exemple d'un parricide monstrueux, commis par un fils de famille, intelligent, instruit, sain d'esprit, 133. — Les caractères distinctifs de l'aliéné et du criminel, 135.

CHAPITRE V. — LE CRIME ET LA DÉGÉNÉRESCENCE. 138

La théorie de M. le Dr Maudsley, 138. — Les dégénérés irresponsables et les dégénérés responsables, 139. — L'intelligence des criminels, 140. — Crimes qui exigent de l'intelligence, 141. — La valeur de quelques signes de dégénérescence, 142. — La dégradation physique et morale des criminels est l'effet et non la cause de la criminalité, 143. — Mesures proposées à l'égard de quelques dégénérés prévenus de vagabondage, 144. — L'inégalité des facultés intellectuelles et morales. — La faiblesse d'esprit et la responsabilité pénale, 145.

CHAPITRE VI. — LE CRIME ET LE TEMPÉRAMENT, LE SEXE, LA RACE. 146

§ 1. *Le crime et le tempérament.* — La Rochefoucauld et d'Holbach, 146. — Les défauts de caractère et les vices, 147. — Les divers tempéraments chez les criminels, 147. — § 2. *Le crime et le sexe.* — Les causes de la supériorité morale du sexe féminin, 148. — Le sentiment religieux chez la femme ; observation de Bayle et de Richelieu, 149. — Les causes de la diminution de la criminalité féminine et de l'accroissement de la criminalité masculine, 150. — § 3. *Le crime et la race.* — L'influence de la race et l'universalité des principes du droit pénal, 151. — La criminalité comparée des Arabes et des Européens, 152. — Le crime n'est fatal chez aucune race, 154. — Les changements de caractère et de mœurs produits par les institutions politiques et religieuses, 155. — Le croisement des races n'est pas une cause de dégénérescence, 156. — Conclusion, 157.

CHAPITRE VII. — LE CRIME, LE CLIMAT ET LA NOURRITURE. . . 159

§ 1. *Le crime et le climat.* — L'influence de l'air, des vents, des lieux, des montagnes et des eaux, d'après Hippocrate, Galien, Polybe, Platon et Cicéron, 159. — L'action du milieu physique, d'après Montaigne, Bodin, Chardin, l'abbé Du Bos, M. Taine, 159. — L'influence du climat sur le caractère, la sensibilité, l'imagination, la volonté, 160 ; elle peut être combattue par l'éducation et le sentiment religieux, 161. — Le climat et les crimes contre les mœurs, 162. — L'influence des saisons sur les maladies mentales et les suicides, 163. — Le climat et les crimes contre les personnes, 164. — La forme particulière donnée par le climat à la criminalité, 164. — La tendance au mensonge, 165. — La criminalité corse ; les moyens de la diminuer, 165. — Le climat et l'ivrognerie, 166. — Le climat et les institutions, 167. — § 2. *Le crime et la nourriture.* — Expériences de Lycurgue, 168. — L'action du vin, du café, de la bière, 168. — L'influence des aliments sur les tendances morales, d'après Platon et Plutarque, 169. — Paradoxe de Feuerbach, de La Mettrie et de M. le Dr Lombroso ; l'usage de la viande et les instincts criminels, 169.

CHAPITRE VIII. — LE CRIME ET L'IGNORANCE 171

Les influences sociales. La sociologie criminelle, 171. — L'influence de l'ignorance sur la criminalité d'après MM. Acolas, Fouillée, Buchner, Victor Hugo, Helvétius, La Mettrie, Condorcet, 173. — Les dangers de l'ignorance ; la croyance aux sorciers, 174. — Les bienfaits de l'instruction, 175. — Un paradoxe de M. Renan réfuté par Cicéron, les philosophes chinois et Platon, 176. — Le paradoxe de Socrate, Marc-Aurèle, Descartes, Gassendi et de M. Marion réfuté par Aristote, Montaigne, et l'observation des criminels, 177. — Le génie et le vice ; l'ignorance et la vertu, 178. — Les crimes commis par des accusés ayant reçu une instruction supérieure, 179. — Les causes du désaccord entre la raison et les actes, 180. — Les causes des différences morales entre les hommes, 181. — La moralité chez les ignorants, 182. — « L'affinement des esprits n'en est point l'assagissement » ; exemples historiques, 183. — L'ignorance et la criminalité, d'après les statistiques criminelles, 184. — L'instruction primaire, 186. — L'enseignement secondaire. Dangers des études scientifiques isolées des études littéraires ; la chimie et le crime : l'assassinat de B., 187. — Les sciences physiques et naturelles ; sage conseil de Diderot, 189. — L'influence du darwinisme sur la criminalité, 170. — Le scepticisme, 192. — L'affaiblissement des croyances spiritualistes et l'accroissement de la criminalité, 194 ; surtout chez les jeunes gens, 195. — Les suicides de jeunes gens, 197. — La forme nouvelle donnée par l'instruction à la criminalité, 197. — Conclusion : l'insuffisance de l'instruction, la nécessité de l'éducation morale, la puissance moralisatrice du sentiment, 199.

CHAPITRE IX. — LE CRIME ET LA MISÈRE 201

Divergence d'opinions entre les physiologistes et les sociologues, 201. — L'influence de la misère sur la criminalité, 202. — Paradoxe du Dr Buchner, 203. — La criminalité comparée des gens sans aveu et de ceux qui exercent les profes.

sions libérales, 203. — La criminalité et la richesse, 205. — Les vols de blé et de farine, leurs auteurs, 206. — Les dangers de la richesse, 206. — Conclusion, 207.

CHAPITRE X. — LE CRIME ET L'IMITATION. — LE CRIME DANS LES VILLES ET LES CAMPAGNES. — LE CRIME ET LES PROFESSIONS. 208

§ 1. *Le crime et l'imitation.* — La contagion par l'imitation des maladies nerveuses et du suicide, 208. — La contagion des passions, 209. — Le penchant à l'imitation chez l'enfant, 209. — Les exemples des parents; la loi de 1889 sur la déchéance de la puissance paternelle, 210. — La contagion morale, 211. — La propagation du vice et du crime, 212. — L'imitation des villes par les campagnes, des classes élevées par le peuple; observations d'Euripide, de Cicéron, de Sénèque et de Massillon; exemples historiques, 213. — L'imitation des formes spéciales de la criminalité: le vitriol, le dépeçage des cadavres, l'outrage envers les magistrats à l'audience, 213. — L'imitation des doubles suicides, 214. — Le danger des mauvaises lectures, 215; leur influence sur la criminalité, 216. — L'utilité des *Vies* des hommes illustres et des saints, 217. — Le danger des récits de crimes et de suicides, 218. — § 2. *La criminalité des villes et des campagnes.* — Observations de Platon et de Darwin, 219. — Les crimes sont plus nombreux dans les villes; la forme de la criminalité y est différente, 220. — Les suicides, 220. — Les causes de la supériorité morale des campagnes, 220. — § 3. *Le crime et les professions.* 223. — Les cultivateurs, les pêcheurs, les domestiques, les ouvriers bouchers, tailleurs, cordonniers et boulangers, 224. — Les commerçants, 225. — Les notaires, 226. — Les agents d'affaires, 227. — Les avocats sans causes, les médecins sans clientèle, 228. — Les politiciens; la Bohême littéraire; les financiers et la presse, 229. — La petite industrie et la grande industrie, 230.

CHAPITRE XI. — LE CRIME ET LES DEVOIRS DE LA SOCIÉTÉ. . . 231

La société et le crime, 231. — La responsabilité personnelle, 232, et la solidarité sociale, 233. — Les devoirs de la société envers les aliénés et les épileptiques indigents, 234; envers l'enfant: l'éducation correctionnelle dans les établissements privés et les établissements publics; nécessité de modifier l'article 331 du code pénal, 235. — Propositions de réformes, relativement aux provocations des filles soumises, 236; à la présomption légale de discernement, 236; à la durée de la détention dans les maisons de correction; à la révision de l'échelle des peines; à l'organisation du travail dans les prisons, 237; à la répression du vagabondage et de la mendicité, 238; au rétablissement des aumôniers dans les prisons, 239; à l'exécution du décret du 5 juillet 1808 sur les dépôts de mendicité, 240; à la répression de l'alcoolisme, 241; à la dépopulation des campagnes, 241. — Les conséquences fâcheuses des lois qui ont rétabli le divorce, le port d'armes en Corse, et créé le monopole des allumettes, 242.

CHAPITRE XII. — LE CRIME ET LES PASSIONS. 244

La physiologie et le milieu social ne suffisent pas pour expliquer le crime, 244. — Les passions, principales causes de la criminalité, 245. — L'égoïsme; le passage du vice au délit, 246. — Les mobiles des crimes, 249. — La paresse; la prétendue activité criminelle, d'après M. E. Ferri, 250; le dédain du travail agricole. le développement du fonctionnarisme, 251. — L'amour des plaisirs, 251. — La cupidité, 252. — Le chantage, 253. — La débauche, 254; le désordre des mœurs et la criminalité féminine, 255; la débauche et la méchanceté, 256. — L'amour du luxe et de la toilette, 257. — L'alcoolisme; paradoxe de M. Renan, 258. — Relation entre la consommation de l'alcool, le crime, la folie et le suicide, 259. — La haine et la vengeance, 260. — La diversité des passions et la diversité des crimes; le passage d'un crime à un autre, 262.

CHAPITRE XIII. — LE CRIME, LE PARADOXE ET LA POLITIQUE. 264

§ 1. *Le crime et le paradoxe.* — Le dédain des vérités morales, l'amour du paradoxe et des nouveautés, 264. — L'influence des idées sur les actions, 265. —

Les idées fausses et le crime; la Terreur et la Commune; *les restitutionnaires* et J.-J. Rousseau, 267. — Les sophismes et la haine de la société, 269. — Les excitations de la presse et des réunions publiques, 270. — Le danger des idées fausses, dans les questions morales et sociales, 271. — Les devoirs des écrivains à l'égard des classes inférieures, 272. — Les philosophes athées et matérialistes du xviii^e siècle; les hypothèses transformées en dogmes scientifiques, 273. — Les dangers du déterminisme et du naturalisme, 274. — Les voleurs et les théories anarchistes, 276. — § 2. *Le crime et la politique.* — Les élections et les délits de coups et blessures volontaires, 277. — Les assassinats et les faux témoignages inspirés par les passions politiques, 277. — La corruption; le rôle de l'argent dans les élections, 277. — Les élections ecclésiastiques, d'après Bossuet, 278. — La corruption électorale à Rome, 278. — Les services électoraux payés en fonctions publiques, 279. — Les dénonciations contre les fonctionnaires, 280. — Les falsifications du scrutin, 280. — Le trafic des influences politiques en Amérique, 281. — Les crimes de concussion; les délits d'injures et de diffamation, 282. — L'alcoolisme et la politique, 283. — Les crimes politiques, 284. — Les ambitions politiques, 284.

CHAPITRE XIV. — LE CRIME ET LE LIBRE ARBITRE. 286

Faiblesse et grandeur de l'homme; le physique et le moral, les influences et la volonté, 286. — La puissance de la volonté, 288. — La confusion de la volonté et du désir par les criminalistes matérialistes, 289. — La liberté prouvée par le sentiment de la responsabilité morale, 290. — La théorie de la fatalité du crime repoussée par les criminels, 291. — Exemples de criminels reconnaissant leur responsabilité morale, 292. — L'acceptation du châtement par les criminels, 294. — Réponse à une objection de M. Lévy-Bruhl, 295. — Exemples de criminels se dénonçant pour expier leurs crimes, 296. — L'état psychologique du criminel après sa condamnation, 297. — Le sentiment de sa faute; son besoin de pardon, 298. — Le remords; les suicides par remords, 299. — L'explication du remords par La Mettrie, E. Ferri, Guyau et M. Lombroso, 301. — Les animaux ont-ils des remords? 302. — Les dénégations et les aveux des criminels; leurs causes, leur caractère, 302. — Etat psychologique du criminel qui avoue, 303. — Lettre du président d'Entrecasteaux, 304. — La croyance du criminel à sa responsabilité morale est-elle une illusion? 305. — La confrontation du criminel avec le cadavre de la victime, 309. — Les sentiments éprouvés par les témoins du crime, 309; par les parents du criminel: criminels accusés par leurs enfants, 310. — Le libre arbitre prouvé encore par les réhabilitations et les grâces, 311. — *Les statistiques criminelles et le libre arbitre*, 312. — La prétendue fixité dans le nombre des crimes se concilie avec le libre arbitre, 314. — Cette constance, d'ailleurs, n'existe pas: variations dans le nombre des crimes, 315; dans la part proportionnelle des deux sexes, 316. — Accroissement de la criminalité chez les jeunes gens, 317. — Marche progressive de la criminalité, 317. — Augmentation du nombre des suicides; variations dans la part proportionnelle des deux sexes, dans le nombre des suicides, 318. — *La prévision des actions humaines*, 318. — Les changements de conduite imprévus: les crimes imprévus, les conversions imprévues, 320. — Conclusion, 321.

DEUXIÈME PARTIE. — LA PEINE

CHAPITRE XV. — L'ORIGINE DE LA JUSTICE PÉNALE. 323

(Examen de la théorie de M. Littré.)

La justice civile et la justice pénale; confusion faite par M. Littré, 323. — Étymologie du mot *Peine*; sens de Πῶνι dans Homère et Hérodote, 325. — À l'origine des sociétés, le crime a été considéré comme une souillure morale, et non comme un simple dommage, 326. — Le caractère *expiator* de la peine chez les anciens Hindous, les Perses et les Hébreux, 328. — La punition des criminels était un sacrifice, 329. — Croyance universelle à une divinité punissant le crime, 329; les ordalies, 331; le duel, 332; les cérémonies expiatoires, 332. — La criminalité au temps d'Homère, 333; le crime et le châtement dans l'*Odyssée* et l'*Illiade*, 334. — Le crime au temps de Grégoire de Tours, 336. —

Le droit de vengeance, 335. — La *juste vengeance*, 336. — Le devoir de la vengeance 337. — Limites du droit de vengeance par le talion, 337; par l'obligation de rendre compte de son exercice, de rapporter une sentence de culpabilité, 339. — La composition; son double caractère, 340. — Circonstances qui font augmenter le taux de la composition, 341. — Coexistence de la composition et des peines corporelles, 341. — Crimes graves non rachetables, 341. — La justice punissante a précédé la justice indemnificatrice, 342. — La composition n'a pas existé chez les Égyptiens et les Hindous, 344. — Les causes des imperfections de la justice sociale chez les peuples primitifs, 345. — Conclusion: l'idée de peine est une notion morale.

CHAPITRE XVI. — LA RESPONSABILITÉ MORALE ET LA PEINE. . . 346

Les commandements de la loi et le libre arbitre, 346. — La responsabilité morale, dans les anciennes législations, 347. — Le spiritualisme naturel; la loi et le libre arbitre, 348. — Les conditions de l'imputabilité. — La contrainte physique et la contrainte morale, dans les législations modernes, 349. — La responsabilité morale et la responsabilité légale dans la contrainte morale, 350. — Le crime et la passion, 351. — La responsabilité morale dans la passion, 352. — La responsabilité morale dans la faute intentionnelle et dans la faute non intentionnelle, 342. — L'homicide par imprudence, d'après M. Paul Janet, 353. — Sans responsabilité morale, il n'y a ni responsabilité pénale, ni responsabilité civile, 353. — Le code civil, comme le code pénal, est fondé sur le libre arbitre, 354. — Les différents degrés de la responsabilité morale, 354. — L'irresponsabilité légale de l'aliéné; la perte du libre arbitre dans la folie, 355. — L'irresponsabilité de l'aliéné dans le droit romain, l'ancien droit français, l'ancienne loi anglaise, 356. — Nécessité de poser aux assises une question spéciale sur la folie, 358; de créer un cours sur les maladies mentales près les facultés de droit, 359. — L'expertise médico-légale, 360. — Le devoir du médecin expert, 361. — Le juge et l'expertise, 361. — Le délire partiel, 362; devant le code pénal, 363. — Le délire partiel et le libre arbitre, 364. — La monomanie; solidarité des facultés, 365. — Dangers de la responsabilité partielle, 366. — L'alcoolisme et la responsabilité pénale, 367. — L'ivresse, d'après les législations française, italienne, anglaise, 368. — Les circonstances atténuantes, 369. — La responsabilité atténuée dans la faiblesse d'esprit, 370. — Critique de l'article 47 du nouveau code pénal italien, 370. — Les asiles spéciaux pour les aliénés dits criminels, 372. — Le somnambulisme naturel et l'hypnotisme devant la loi pénale, 373. — La responsabilité morale et pénale dans le sommeil, 374. — Etat de condition seconde, 375. — L'hypnotisme, la suggestion, 376. — L'hypnotisé est-il un automate? 377. — Les hypnotisables, 378. — La suggestion après le réveil, 379. — Les tentatives de simulation: l'affaire Gouffé, Gabrielle Bompard, 380. — Le crime et l'auto-suggestion, d'après M. le Dr Bernheim, 381. — Les prétendus empoisonnements à distance chez les hypnotisés; M. le Dr Luys et l'Académie de médecine, 383. — Responsabilité légale de l'hypnotisé et de l'hypnotisant, 384. — La suggestion et le faux témoignage, 384. — La pratique de l'hypnotisme, 385. — L'hypnotisme et le libre arbitre, 385.

CHAPITRE XVII. — LE DÉTERMINISME ET LA PEINE. 387

Théories qui veulent séparer la responsabilité légale de la responsabilité morale, 387. — Théories qui assimilent le criminel à un animal nuisible, à une plante vénéneuse, à un mauvais rouage, 390. — L'homme criminel est un homme, 391. — Théories qui remplacent la *peine* par le *traitement*, 392. — Théories qui proposent de punir non à raison de la *culpabilité morale*, mais à raison de la *temibilité*, 393. — Conséquences contradictoires des théories déterministes: impunité des criminels, ou punition des aliénés, 395. — Distinction du droit de punir et du droit de défense, 396. — Avec le déterminisme, la *menace* de la peine est légitime, mais son *application* ne l'est pas, 397. — La peine peut-elle être assimilée à un moyen de dressage? 397. — Injustice de la peine dans la théorie déterministe, de l'aveu des déterministes, 398. — La société n'est-elle pas tenue d'être plus juste que la nature? 399. — Les droits individuels et les devoirs de la société, 400. — La personne humaine, 401. — Le devoir du magistrat, dans l'application de la peine, 401. — Inconséquence de Scho-

penhauer et J.-S. Mill, reconnaissant que l'homme est moralement responsable de son caractère, 402. — Réponse à la théorie, d'après laquelle la peine n'est légitime qu'avec le déterminisme, 404. — Le libre arbitre et les motifs, 405. — Le *but* et la *cause* de la peine, 405. — La volonté n'est pas une balance, 406. — Dans le système de Mill, le criminel est irresponsable, si la crainte de la peine n'a pas été le motif le plus fort, 406. — La recherche de la responsabilité morale ne ramène pas la confusion de la morale et du droit, 407. — La responsabilité pénale n'est pas tout objective, 408. — Conditions pour que la peine soit efficace, 409. — Le déterminisme change l'esprit et la lettre du code pénal, il remplace la *culpabilité morale* par la *temibilité*, 411; il supprime les circonstances atténuantes, ou plutôt les transforme en circonstances aggravantes, 412; il supprime l'aggravation de la responsabilité tirée de la préméditation, 412. — Examen des divers systèmes proposés pour remplacer la préméditation; le *motif* du crime, 413. — Les classifications du législateur doivent être corrigées par le juge, 414. — Le déterminisme modifie l'article 2, relatif à la tentative, 417. — Il supprime la honte du crime, 417. — La théorie de la laideur morale, laissant subsister, d'après MM. Garofalo et Fouillée, la honte du crime; sa réfutation par Plutarque, 418. — Le déterminisme supprime le remords, 419. — Inefficacité de la peine sans la honte, 420. — La pitié et la charité envers les criminels, 422. — Sollicitude excessive des déterministes pour les criminels; indulgence malsaine pour les crimes *passionnels* et les crimes *collectifs*, 423. — Examen de la théorie de M. Tarde: peut-on conserver l'idée de culpabilité morale, sans le libre arbitre? 424. — Est-il vrai que la croyance au libre arbitre et à la responsabilité personnelle soit de date récente? 424. — La responsabilité personnelle et la solidarité familiale, à l'origine des sociétés, 425. — Est-il vrai que le législateur sépare la responsabilité pénale du libre arbitre? 427. — L'*identité personnelle*, condition, et non base de la responsabilité pénale, 427. — Y a-t-il, dans la folie, substitution d'un *moi* à un autre *moi*? 428. — La persistance de l'identité « dans l'intervalle de l'acte à l'accusation » ne rend pas le criminel responsable, 429. — Le changement de caractère le rend-il irresponsable? 430. — La *similitude sociale*: l'origine des sentiments moraux et la formation de la notion du bien et du mal *sensible*, d'après M. Tarde, 431. — Les sentiments moraux, *effets* des jugements moraux, pré-supposent le libre arbitre; le milieu social ne crée pas la morale, 432. — La similitude sociale n'est pas une base de la responsabilité, d'après la conscience et d'après la loi; elle aurait pour conséquence l'irresponsabilité du traître et d'autres grands criminels, 433. — Conclusion: l'idée de culpabilité ne peut être séparée du libre arbitre, 434.

CHAPITRE XVIII. — L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE ET LA PEINE. . 436

L'application du darwinisme au droit pénal, 436. — L'épuration de la race par la peine de mort, 436. — Mesures proposées pour empêcher les criminels de procréer, 437. — La transportation, 439. — L'emprisonnement, la réparation, 440. — La suppression des circonstances atténuantes et de la proportionnalité de la peine au délit; leur remplacement par « la recherche de l'idonéité du coupable à la vie sociale », 440. — Les classifications des criminels, 442. — Les criminels *d'occasion* et les criminels *d'habitude*, 445. — La suppression de la réforme pénitentiaire par la croyance à la fatalité du crime, 447. — Proposition de séquestrer, pendant toute leur vie, les mineurs incorrigibles, 449. — Critique de la proposition relative à la suppression de la liberté provisoire et à l'arrestation de l'homme dangereux, avant l'exécution du crime, 450. — La proposition de MM. Garofalo et Tarde tendant à la suppression du jury, 452; les imperfections du jury, 453; les moyens de les corriger, 356. — Faut-il remplacer le jury par des experts anthropologistes et créer deux sortes de juges? 457. — La prescription, 458. — L'amnistie et le droit de grâce, 459. — Conclusion, 459.

CHAPITRE XIX. — L'UTILITARISME ET LA PEINE. 461

L'utilitarisme en législation: la prescription, la tentative, 461. — L'idée de justice; la légalité et le droit naturel, 462. — La loi non écrite et la loi positive, 463. — La morale et le droit pénal, 464; le délit et la *faute*, 465. — Les conséquences de l'utilitarisme en droit pénal, 465. — Le code pénal de 1810 et l'influence de Bentham, 466. — Les peines infamantes, l'analogie de la peine avec le délit, 467. — Les lois de salut public, 468. — Les variations des législations, 469. —

Les lois qui changent et les lois qui ne changent pas, 470. — Le droit naturel, modèle du droit positif; aveu à cet égard de Bentham et de Mill, 471. — La force du sentiment de justice est-elle exprimée par l'utilité, la convenance des actions? 472. — L'idée de justice est-elle un désir animal de représailles moralisé par la sympathie? 473. — Le désir de voir punir le coupable n'est-il que le besoin de la sécurité? 474. — La peine n'est justifiée ni par le profit qu'en retire le coupable, ni par l'utilité sociale, 475. — La cause et le but de la peine, 476. — Conclusion: limiter le principe de Kant par celui de Bentham.

CHAPITRE XX. — LA RÉPARATION ET LA PEINE. 479

(Examen de la théorie de M. Herbert Spencer.)

La théorie de la réparation, d'après Aristote, Schulz, H. Spencer et M. Fouillée, 479. — La réparation et la peine, 480. — L'action civile et l'action publique, 481. — Cas où la réparation est impossible, 482. — La réparation et les insolubles; critique de la proposition de la détention jusqu'à l'entière réparation, 483. — Exception apportée par Spencer à son principe, en matière de crimes graves, 484. — L'inégalité devant la loi pénale par la théorie de Spencer, 484. — Nécessité de substituer plus souvent l'amende à l'emprisonnement, d'élever le taux de l'amende, de le proportionner à la fortune du délinquant, 485. — de permettre l'acquiescement de l'amende en journées de travail, 486. — d'augmenter le temps nécessaire pour la prescription de l'action civile, résultant d'un délit, 486. — Projet de création d'une caisse des amendes, 487. — Projet de revision de l'article 51 du code pénal et de l'article 6 de la loi du 22 juillet 1867. — Conclusion, 488.

CHAPITRE XXI. — LES FONDEMENTS DE LA JUSTICE PÉNALE. . . 490

Le droit de commander et la justice, 490. — La formation du pouvoir social; la mission de l'État, 491. — La loi et sa sanction, civile ou pénale, 492. — Le droit civil et le droit pénal, 493. — Les règles des prescriptions législatives: 1° la distinction de la morale et du droit, des pensées et des actes, 494; 2° le respect des droits individuels, 496; 3° le respect de la loi morale, 497. — Les définitions du délit: par Bentham et le code du 3 brumaire an IV; — par M. Franck, 499; — par Rossi, 500; — par MM. Garafolo et Tarde, 501; par M. Beaussire, 502. — A quelles conditions la peine est juste, 504. — Le caractère de l'expiation sociale, 505. — La peine n'est pas un simple acte de défense, 506. — Critique des théories qui refusent à la société le droit de punir, 507. — La sanction n'est pas immorale; la croyance universelle à la nécessité morale de la punition du crime, 507. — la détermination de la peine, d'après le mal moral et le mal social résultant du crime, 510. — Les liens qui rattachent la loi pénale à la loi morale; l'appréciation de l'intention, 511. — et du degré de la responsabilité morale, 512. — La peine n'est-elle prononcée que pour l'avenir? Critique de l'opinion de Sénèque, de Hobbes et de Guyau, 513. — Résumé, 514. — Le progrès des lois pénales, 515.

CONCLUSION 517

Le crime n'est pas une fatalité organique, — c'est une déchéance morale, progressive, 517. — L'hérédité et la liberté, 519. — Les causes des erreurs des criminalistes naturalistes: l'esprit de système, la négation des faits moraux, 519; — l'assimilation de l'homme à la bête, 520; — le danger des études spéciales, 521; — la fausse application de la méthode expérimentale, 522. — La contrefaçon de la science et de l'histoire, 523. — Le crime n'est pas non plus une fatalité sociale, 524. — Les devoirs de la société, 525. — La responsabilité personnelle, 526. — Les conditions de la réforme morale et sociale, 527. — Les « horizons nouveaux » ouverts au droit pénal par les théories déterministes, p. 528. — L'Évangile ancien et l'Évangile moderne, 531. — Les théories modernes de la criminalité et de la pénalité sont-elles nouvelles? 532. — Les modifications et les bouleversements de la législation par le déterminisme, 533. — La résistance victorieuse des croyances spiritualistes; l'affirmation du libre arbitre par le code pénal, 534. — Les contradictions et la fragilité des théories déterministes de la peine, 535. — L'utilité, la nécessité, la vérité du libre arbitre.

BIBLIOTECA NACIONAL DE CHILE
"BIBLIOTECA NACIONAL DE CHILE"



TIPO DE ADQUISICION
DONATIVO

